

Le langagier

BULLETIN LINGUISTIQUE DU DÉPARTEMENT D'ÉTUDES FRANÇAISES

Tél. : (705) 675-1151, poste 4305
Télé. : (705) 675-4885
Courriel : langagier@laurentienne.ca

Université Laurentienne
Sudbury (Ontario) Canada P3E 2C6
<http://www.etudesfrancaises.laurentienne.ca>

ISSN 1201-7493

Équipe : - rédaction : Pascal Sabourin
- lecture d'épreuves : Amélie Hien, Ali Reguigui, Éric Trudel
- mise en page : Béatrice Dubé-Prévost

19^e année, N° 79, ©décembre 2012

Dans ce numéro :

Abrévier ou abrèger / Calendes (grecques) /
Huis clos, huissier / Juillet /
Manicure ou manucure / Maringouin /
Pécunier ou pécuniaire /
Tête d'oreiller pour taie d'oreiller / Texter / Titi



L'utilité de connaître plusieurs langues

On dit que Charles Quint (1500-1558), né à Gand (Flandre), archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, roi des Espagnes, roi de Naples et de Sicile et empereur du Saint-Empire germanique, employait le castillan pour parler à Dieu, le français pour parler aux hommes et aux diplomates, l'italien pour parler aux dames... et l'allemand pour parler à son cheval!



ABRÉVIER ou ABRÉGER

Dans un milieu bilingue comme le Nord de l'Ontario, il n'est pas rare d'entendre : « Vous n'avez que cinq minutes. Il vous faudra **abrévier** votre discours. » En effet, la présence du verbe anglais *abbreviate* semble redonner vie à l'ancien verbe français *abrévier*, tous deux issus du latin *abbreviare*. Il faut aussi rappeler qu'en français, **abrévier** et **abrèger** se sont concurrencés jusqu'au XVI^e s., le premier étant la forme savante du verbe, l'autre la forme populaire. De plus, par analogie de forme, le substantif **abréviation** invite tout naturellement le locuteur à préférer **abrévier**.

Donc, si vous vous surprenez à utiliser le verbe **abrévier**, ne vous en étonnez pas trop, car vous participez peut-être, inconsciemment, à la remise en service d'un ancien verbe français qui vaut bien, après tout, cet étrange **abrèger** qui a eu des héritiers comme « abrègement » et « abrégéable ».

CALENDES (grecques)

Nous recevons une demande d'un lecteur qui connaît bien le sens de l'expression « remettre aux calendes grecques » (c'est-à-dire, ne jamais faire la chose), mais qui s'interroge sur son origine. De toute évidence, ce lecteur a fait des études classiques!

Le terme renvoie à l'histoire romaine, rien de moins. Chez les Romains, *calendae* désignait le premier jour du mois durant lequel les pontifes (les ministres du culte) annonçaient quel jour du mois serait le jour de référence (les nones) du calendrier romain. Ce jour tombait le 7^e jour des mois ayant 31 jours (mars, mai, juillet et octobre), et le 5^e jour des autres mois.

Le mot **calendes** n'a survécu en français que dans l'expression calquée du latin *ad calendes graecas*, « remettre ou renvoyer aux calendes grecques ». Pourquoi « grecques »? Parce que les mois du calendrier grec ne comportaient pas de **calendes**. Remettre aux **calendes** grecques, c'était donc l'équivalent de repousser indéfiniment la réalisation d'une action. Ainsi, deux mille ans après que les Romains se soient moqués des Grecs, nous en faisons autant aujourd'hui en reprenant cette expression, mais sans être tout à fait conscients de la portée de nos paroles.

HUIS CLOS, HUISSIER

Une lectrice s'interroge sur l'origine de la locution **huis clos**, notamment le premier élément qui lui pose un problème de compréhension.

Le terme **huis** est issu du bas latin *ustium* « entrée, ouverture, porte » (X^e s.) et a eu la forme *us*, puis *uis*. Or, jusqu'au XVI^e s., la lettre *u* s'écrivait comme un *v*, pour éviter la prononciation *vis* du mot *uis*, les grammairiens y ont ajouté la lettre *h*, d'où **huis**. De nos jours, l'expression **huis clos** ne subsiste que dans le domaine des assemblées délibérantes et signifie « à porte fermée », c'est-à-dire sans la présence du

public et sans divulgation publique des propos tenus.

Ne quittons pas **huis** sans parler d'un mot qui dérive également de *us* : **huissier**. Le terme a désigné le gardien d'une porte, en particulier un officier qui a la charge d'ouvrir et de fermer une porte. Dans les ministères gouvernementaux, cette personne annonce et introduit les visiteurs. Par extension, le mot se dit du préposé au service d'une assemblée comme un parlement, ou d'un officier chargé de l'exécution des décisions d'une cour de justice (en anglais, *bailiff*).

JUILLET

Les noms de mois en français s'inspirent généralement des noms que les Romains donnaient aux mois de l'année. Ainsi, janvier est le mois de Janus, dieu des passages; mars est le mois du dieu de la guerre, Mars; mai, le mois de Maia, déesse italique; juin, le mois de la déesse Junon; etc. Mais d'où vient **juillet**? (Les plus malins diront qu'il vient de l'héroïne bien connue!)

En ancien français, le septième mois de l'année portait le nom de *juignet* (littéralement, petit mois de juin), parce que l'on considérait que ce mois était la répétition du mois de juin. Dans le nord de la France, ce mois portait aussi le nom de *juil*, issu du latin *Julius*, c'est-à-dire le mois de Jules (César). La formation de **juillet** s'explique donc par la « collision » (si l'on peut dire ainsi) entre deux termes, *juignet* et *juil*.

Et comment expliquez-vous le nom des mois de septembre, octobre, novembre et décembre qui semblent n'évoquer aucun dieu romain ou déesse italique?

MANICURE ou MANUCURE

Cherchez et vous ne trouverez pas **manicure** dans votre *Petit Robert*, mais vous le trouverez dans votre dictionnaire anglais. S'agirait-il d'un autre anglicisme, produit de la proximité de l'anglais et du français dans nos milieux?

Le dictionnaire anglais nous apprend que *manicure* vient du français **manicure** (rien de nouveau à cela). Comme il arrive si souvent dans le cas de mots anglais à consonance latine et française, ces mots sont des emprunts au lexique français, en particulier les termes se rapportant aux modes de vie et à la bienséance. Que peut-on reprocher à **manicure** (du latin *manus* « main » et *curare* « soigner »), formé sur des modèles comme pédicure, manipulation, maniement, manifestation, manigance, manivelle, etc.?

Ce que l'on qualifie d'emploi fautif au Canada français pourrait bien être le coup de pouce que l'ancien *manicure* français reçoit de l'anglais qui a hébergé ce mot pendant quelques siècles avant de nous le remettre dans ce que l'on pourrait appeler un « retour d'ascenseur » linguistique.

MARINGOUIN

Pour un parlant français au Canada, le terme **maringouin** (*Culex pipiens*) vole immédiatement à l'esprit pour désigner cet insecte piqueur qui gâche nos sorties de camping. Cependant, le nom le plus répandu de cette bestiole dans la francophonie mondiale est **moustique**. Pourquoi?

L'histoire nous apprend que le mot **moustique** est monté à bord des navires des marins explorateurs du XVI^e s. qui revenaient de la région du Brésil actuel. Cette région abritait un insecte piqueur que les peuplades locales, notamment les Tupis et les Guaranis, appelaient *maruim* ou *mbarigui*. Le terme a été repris au XVII^e s. sous la forme *marigoin*, devenue *maringouin*. Or, **maringouin** s'est implanté surtout aux Antilles, au Canada et en Louisiane parce que cet insecte y est roi incontesté du crépuscule et de l'aube. Par ailleurs, *Culex pipiens* est presque inconnu en Europe où l'on préfère un terme plus... « de souche » : **moustique**. (Allez donc vérifier l'origine de ce mot!).

PÉCUNIER ou PÉCUNIAIRE

Une lectrice suggère que l'on examine l'emploi de **pécunier** (pour **pécuniaire**), qu'elle entend assez fréquemment dans les bureaux de son entreprise. Par exemple, pour rendre l'anglais *pecuniary advantage* en parlant d'un avantage monétaire, elle rencontre « avantage **pécunier** ».

D'où vient cet emploi fautif que les spécialistes appellent un « barbarisme »? Remontons la filiale : **pécuniaire** est issu du latin *pecunarius*, « relatif à l'argent, qui est en argent ». Or, cet adjectif a la même forme au masculin et au féminin : un préjudice **pécuniaire**, une compensation **pécuniaire**, comme d'ailleurs un certain nombre de

termes en **-iaire** à double genre : judiciaire, glacière, incendiaire, fiduciaire, ferroviaire, domiciliaire, bénéficiaire, etc. Parallèlement à cette série, il existe des mots à terminaison féminine en **-ière** qui ont leur masculin en **-ier**. Par exemple, financier/financière. Sur ce modèle, il paraîtrait donc logique (mais à tort) que le mot prononcé **pécun- ni(ère)** fasse au masculin **pécunier**.

TÊTE D'OREILLER pour TAIE D'OREILLER

Dans vos conversations familières, vous utilisez probablement **tête d'oreiller** au lieu de **taie d'oreiller** pour désigner l'enveloppe dans laquelle on glisse l'oreiller. Cette expression est si répandue au Canada français que la plupart des parlants français d'ici ne connaissent pas d'autre locution que **tête d'oreiller** pour cet article de literie.

Pourquoi devrions-nous employer **taie**? Parce que ce mot vient du latin *theca*, issu du grec *thêkê* « étui, fourreau, boîte, réceptacle ». *Theca* a donné *teie*, puis *toie* en ancien français, et enfin **taie**, mot appliqué à l'enveloppe de tissu qui recouvre l'oreiller. Comment expliquer le glissement de **taie** à **tête d'oreiller**? Il est incontestable que la proximité des deux prononciations (tè et têt) favorise cette substitution, mais l'explication la plus plausible est le fait que l'oreiller soutient la tête du dormeur et que l'article se place à la tête du lit.

Nous ne pouvons terminer cet article sans évoquer l'autre héritage du mot latin *theca*. Ce terme contenait l'idée de « coffre », « armoire ». Plusieurs mots français empruntés au latin ont conservé l'élément *theca* (devenu *thèque* en français moderne). Ainsi, le latin *bibliotheca* (d'abord « armoire à livre », puis « salle où l'on range les livres » et enfin « le bâtiment où l'on conserve les livres ») a donné **bibliothèque**. Combien de mots connaissez-vous dont la terminaison **-thèque** traduit la même idée? Vérifiez donc « **apothèque** »!

TEXTER

Le langagier rappelle souvent qu'une langue se comporte comme un véritable organisme vivant qui a besoin de se nourrir de « gènes » linguistiques différents des siens, mais qui lui sont compatibles, afin d'assurer sa vitalité et sa pertinence. Le néologisme **texter** est un excellent exemple de ce phénomène.

Ce verbe a d'abord reçu l'assentiment des jeunes usagers de téléphones intelligents et il s'est rapidement implanté à Québec, à la faveur de l'équivalent anglais *to text*. L'Office québécois de la langue française l'a relevé officiellement en 2010. Le verbe

respecte les règles de la formation des mots en français en ce qu'il dérive logiquement du substantif **texte** (le dictionnaire d'Antidote HD 2012 le relie directement à *texte* plutôt que de le qualifier de calque de l'anglais). De plus, il se conjugue régulièrement et se distingue par sa capacité à signifier à la fois l'acte d'écrire un message et celui de le transmettre. Au Canada, le verbe est utilisé à la forme transitive (ex. : **texter** sa réponse à un message), et intransitive (ex. : passer sa journée à **texter**). **Texter** est encore absent des principaux dictionnaires français d'Europe, mais cela n'empêche pas les jeunes texteurs européens de le semer à tout vent.

TITI

Remontez dans vos souvenirs d'enfance. Y avait-il quelqu'un que l'on surnommait **titi**? N'y avait-il pas un **titi** Roy, que vous appelez familièrement « mâttonc **titi** ». Ou un **titi** Neveu, un **titi** Robichaud?

Formé du doublement de la syllabe *ti* de *petit*, ce mot désigne, en France, un jeune ouvrier des faubourgs, déluré et débrouillard, ce qui a donné l'expression « le **titi** parisien ». Au Canada, cependant, le terme n'est pas associé nécessairement à un enfant. On l'utilise surtout comme surnom, sans intention descriptive particulière. Par exemple, notre **titi** Robichaud avait plutôt un gabarit imposant, tandis que **titi** Roy était l'un des hommes forts du village. Placé en fin de phrase, **titi** exprime aussi l'intensité de quelque chose. Ex. : « Y fait 'fret' en **titi!** ». Dans cet emploi, certains pensent que **titi** serait un juron atténué, comme le « sti » de la chanson *Moi j'viens du Nord* de Robert Paquette!



Avez-vous des suggestions pour **Le langagier**?

Composez

le (705) 675-1151, poste 4305,

le 1-800-461-4030 (sans frais),

ou le (705) 675-3546

ou envoyez un courriel :

langagier@laurentienne.ca



L'équipe du *Langagier*
vous souhaite
un très Joyeux Noël
et une
Bonne et Heureuse
Année 2013!